



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Cabinets de radiologie médicale et prix de l'électricité

Question écrite n° 3613

Texte de la question

M. Patrick Vignal appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les difficultés financières des cabinets de radiologie médicale face à la hausse du prix de l'électricité. Les cabinets de radiologie médicale sont de petites ou moyennes entreprises, qui utilisent des équipements fortement consommateurs d'électricité et sont dans l'incapacité de réduire cette consommation. En effet, les équipements de type scanner ou IRM doivent être alimentés en permanence pour garantir aux patients l'accès à l'offre de soin dans les meilleures conditions. Certains cabinets ont ainsi vu leur facture d'énergie multipliée jusqu'à 9 fois le coût habituel. Face à cette situation, les cabinets de radiologie médicale pourraient être contraints à réduire drastiquement leur activité, augmentant les délais de rendez-vous pour les patients et impactant donc directement la vitesse de diagnostic pour ces derniers, y compris dans le cas de pathologies graves dont le diagnostic rapide est essentiel. Il lui demande si le Gouvernement prévoit d'adapter le dispositif du bouclier énergétique à la situation spécifique des cabinets de radiologie médicale pour garantir l'accès des Français à l'offre de soin qu'ils proposent.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3613

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5718

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)